

Qu'est-ce que SNAV ?

- Composée à ce jour de près de 4 000 points de vente, nous sommes la seule organisation professionnelle du voyage qui, depuis plus de 60 ans, représente et défend les métiers de Tour-Opérateur, de Distributeur et de Réceptif.
- Pour vous, chaque Agence de voyages, membre SNAV, s'engage ainsi sur les points suivants :
 - posséder une licence d'Agent de voyages ;
 - posséder une garantie financière ;
 - bénéficier d'une police d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle ;
 - respecter le CAP.

www.snav.travel

Votre service médiateur

SNAV - les Professionnels du Voyage
15, place du Général Catroux • 75017 PARIS
Tél. : +33 (0) 1 44 01 99 90
Fax : +33 (0) 1 44 01 99 99
E-mail : contact@snav.travel

**ATTENTION
AUX COPIES !**

*Voyagez en toute sécurité
en vous assurant de la présence
de cet autocollant
dans votre Agence de voyages*



Comme la contre-façon, le paracommercialisme est dangereux tant pour la collectivité que pour les voyageurs. La profession d'agent de voyages est régie par le Code du Tourisme. Le consommateur qui achète son voyage dans une agence non licenciée s'expose à de graves risques avant, pendant et après son voyage.

Pour vous,
votre Agence de voyages,
affichant cet autocollant,
s'engage à garder le **CAP** !



Compétence

- Apporter des conseils et des suggestions de nature à vous permettre de choisir vos prestations touristiques en toute connaissance de cause.
- Proposer une gamme de produits et de services compétitifs et de qualité.

Accueil

- Offrir le meilleur accueil et approfondir selon vos souhaits, vos préférences, le style de voyage recherché, sa durée, son budget...



Professionalisme

- Fournir, avant tout engagement, le contenu des prestations choisies, leurs prix, les modalités de paiement, les formalités nécessaires ainsi que les conditions générales et particulières de vente.
- Apporter toute l'aide indispensable si vous avez rencontré des difficultés pendant votre voyage et/ou si vous avez des griefs à formuler après votre voyage.
- Protéger en veillant au respect de la réglementation en vigueur.

